

effectivement mettre à exécution des projets comportant d'énormes dépenses. Sur ce point, je partage les craintes de l'honorable député de Moose-Jaw (M. Thatcher).

Il est un autre sujet auquel je désire m'arrêter à la suite d'une question posée par mon chef. J'imagine que le ministre me fournira une réponse sur ces points, qui me paraissent très importants. Si je m'en rapporte au discours du trône de septembre dernier, je dois conclure qu'on se propose d'élever un monument commémoratif national dont les proportions me paraissent renversantes. Mon chef a demandé l'autre soir au premier ministre suppléant de nous indiquer à quel article précis du bill ce monument est proposé et c'est à ce propos que j'ai une remarque à faire.

A mon avis, il existe deux façons appropriées de commémorer nos morts. L'une consiste à ériger un mausolée comme il y en a un à Edimbourg ou comme notre Tour de la Paix, l'autre à réaliser une initiative comme l'aménagement d'un parc ou d'un terrain de jeu. Nous avons au pays un monument commémoratif aux morts de la guerre. Ce monument peut être appelé un mausolée. Nous n'en avons pas besoin d'autre. Comme on le sait il est dans notre capitale nationale, ce qui n'est que juste, à mon avis. J'insiste pour que les autres genres de monuments de guerre, c'est-à-dire de façon générale, les parcs, les terrains de jeu et ainsi de suite, ne soient pas établis dans la capitale nationale. On devrait en aménager dans tout le pays. Il devrait y en avoir un par province, car ces monuments sont destinés à l'ensemble de la population.

Je crains qu'en vertu de ce projet de loi, nous ne nous engagions dans des travaux sans fin, affectant des centaines de millions de dollars à l'embellissement de cette région. Personne n'est plus fier que moi de la capitale fédérale ni plus désireux d'attribuer au premier ministre (M. Mackenzie King) le mérite qui lui revient. A mon avis, personne n'a plus étudié cette question que lui. Je suis on ne peut mieux disposé à affecter les montants appropriés à l'embellissement de la ville, mais je m'oppose à un projet de loi qui entraînera peut-être la dépense de centaines de millions de dollars à Ottawa en guise de monument national de guerre.

Avant qu'on approuve le principe dont s'inspire le projet de loi, nous devons être fixés sur cette question qui, à mon point de vue, est d'une importance capitale. Si nous ne votons à cette fin que \$300,000 par année et 300 millions, —c'est déjà un fort montant,—mon attitude ne serait pas la même. Si j'étais convaincu que nous ne dépasserions pas cette limite, j'envisagerais le bill de

façon différente. Mais nous nous apercevrons peut-être un jour que l'argent que nous avons dépensé nous oblige à engager d'autres dépenses, dont la partie destinée au monument national de guerre ne pourrait, à proprement parler, servir à cette fin.

M. J. W. BURTON (Humboldt): Mes observations, à l'occasion de la deuxième lecture du présent projet de loi, visent à appuyer les objections soulevées par mon collègue, l'honorable député de Moose-Jaw (M. Thatcher). Cependant, j'irai plus loin que lui: je m'oppose au principe dont s'inspire le projet de loi. Je tiens à préciser que je parle ici uniquement au nom de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

J'ai deux objections à formuler. La première a trait aux notes explicatives de la page 1. Voici:

Le présent Bill tend à modifier la Loi de la Commission du district fédéral, 1927, pour permettre à la commission d'exercer plus facilement les fonctions qui lui incombent concernant l'aménagement du district de la capitale nationale en commémoration de la guerre.

La seconde porte sur la façon dont l'étude du projet de résolution a été conduite. Lorsque mon collègue, l'honorable député de Moose-Jaw, a posé au premier ministre suppléant (M. St-Laurent) certaines questions, lors du dépôt du projet de résolution, le ministre lui a répondu, comme en fait foi le hansard à la page 4522, qu'il s'agissait de porter de \$200,000 à \$300,000 la somme accordée à la Commission du district fédéral. Il n'a pas, cependant, parlé de l'attribution de 3 millions de dollars que prévoit le projet de loi.

Ainsi que le disait l'honorable député de Moose-Jaw, ce sera probablement le commencement d'une série de dépenses qui pourront se chiffrer par des centaines de millions. Pour la majorité des gens que j'ai l'honneur de représenter, il n'est pas de monument plus approprié à la mémoire de ceux qui ont tant donné à leur patrie qu'un peuple heureux, en santé et jouissant de la sécurité. L'honorable député a raison de parler du sens des valeurs. Il nous faut faire en sorte que la population jouisse de la sécurité et de tout ce qui peut contribuer à sa santé et à son bonheur. Ceux qui sont morts ne sont pas morts que pour la ville d'Ottawa. Ils sont morts pour le Canada, et pour les institutions que nous prisons si hautement.

Voici ma seconde objection: la nouvelle disposition du bill relativement à la somme de 3 millions de dollars, on l'a déjà fait observer, risque de devenir le puits où s'engouffrera le revenu de toute la nation. Il faut évidemment embellir, mais pas uniquement à Ottawa. Lançons un programme d'embellissement pour